



CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 24 septembre 2018 – 18h30
N°2018 - 005
COMPTE RENDU

Le lundi vingt quatre septembre deux mille dix huit, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 14 septembre précédent, s'est réuni à la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

Présents :

Maire : F. RICHARD

Adjoints : B. BAILLET, B. BEDOS, M. BOMPARD, S. BONNET, C. GLEIZES,

Conseillers municipaux : V. BOCCASSINO, E. CREMONA, M. T. de GOULET, S. GRELOT, G. HANOUILLE, M. PEREDES, C. RICHARTE, O. ROMAN, L. SAUD, R. TAULAN, C. VIGO, R. SAINTOT

Ont donné procuration :

A. COLSON donne pouvoir à F. RICHARD

J. DE ALMEIDA donne pouvoir à B. BEDOS

V. MICHEL donne pouvoir à C. GLEIZES

Absents excusés :

Conseillers municipaux : H. GIELY, M. DUFOUR, E. FORESTIER, V. FOURNIER, C. LAHONDES, N. RIBAUT
LEGRAND

Conseillers présents = 18

Procurations = 3

Conseillers absents = 6

Suffrages exprimés = 21

Préambule :

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Madame Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 12 juillet 2018

Le procès verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Rapporteur : F. RICHARD, Maire

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire sollicite l'Assemblée pour l'ajout de 3 questions au présent ordre du jour, à savoir :

- Modification du tableau des emplois de la commune

- Convention d'accueil des assistantes maternelles de Redessan
- Motion de soutien à l'agriculture

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1 – Programme de mise en valeur des façades dans le centre ancien – attribution d'une aide

Rapporteur : Benoît BAILLET, Adjoint Délégué à l'Agriculture

Par délibération en date du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement du programme de mise en valeur des façades dans le centre ancien.

La commission « Urbanisme », lors de sa réunion du 13 août 2018, a étudié le dossier de demande de Madame JEAN Marie pour la réhabilitation de la façade du bien bâti sis 1 rue du Porche.

La commission a approuvé à la majorité l'attribution d'une aide d'un montant de 1 225.00 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (1 voix contre : J. DE ALMEIDA et 2 abstentions : O. ROMAN et C. RICHARTE) l'attribution de l'aide sus mentionnée.

2 – Cession de parcelles à SNCF Réseau dans le cadre du projet de construction de la Gare Nouvelle Nîmes – Manduel - Redessan

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la cession de 6 parcelles à la société SNCF Réseau, dans le cadre de la construction de la Gare Nouvelle Nîmes – Manduel – Redessan.

Pour mémoire, les parcelles étaient les suivantes :

Section cadastrale	Numéro	Superficie (m ²)
ZO	104	10
ZO	DP	383
ZO	DP	125
ZN	DP	129
ZN	DP	102
ZN	DP	108
Superficie total		1 734 m ²

Afin de finaliser la cession de ces parcelles, il convient de les désaffecter de l'usage direct du public, et de les déclasser du domaine public.

Il est précisé que la présente procédure est dispensée d'enquête publique, l'opération envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte, puisque les voies ont été rétablies selon un autre tracé.

Madame GLEIZES demande des précisions sur l'emplacement de ces parcelles.

Madame Le Maire précise que ce sont des parcelles situées en bordure du projet.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement des parcelles sus mentionnées.

3 – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Modification

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué à la Sécurité

Par délibération en date du 17 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette instance est en sommeil depuis 2009, et dans le contexte actuel, il semble pertinent de relancer son activité.

Il convient dans un premier temps de mettre à jour sa composition. Pour précision, la composition du CLSPD est fixée par arrêté du Maire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réactivation du CLSPD et donne délégation à Madame Le Maire pour modifier sa composition.

4 – Subvention exceptionnelle de fonctionnement au Club Taurin

Rapporteur : Mireille BOMPARD, Adjointe au Maire Déléguée aux Festivités

Par délibération en date du 22 mars 2018, Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Taurin, dans le cadre de la course de taureaux offerte aux habitants de la commune, et des invitations protocolaires.

Le bilan de la manifestation fait état d'un total de 5 021.00 euros dû par la commune.

Il convient donc d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 2 021.00 euros.

Madame BOMPARD précise que 550 invitations ont été distribuées, pour 449 personnes présentes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Taurin d'un montant de 2 021.00 euros.

5 – Budget Primitif 2018 – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Il convient d'ajuster le budget principal de la commune avec l'exécution budgétaire, selon la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ augmentation de crédits en dépenses :

Imputation	Désignation	Montant
6042	Achat de prestations de services	+ 30 000.00
60611	Eau et assainissement	+ 30 000.00
615232	Réseaux	+ 20 000.00
64131	Rémunérations	+ 20 000.00
6531	Indemnités	+ 30 000.00
	TOTAL	+ 130 000.00

2/ augmentation de crédits en recettes :

Imputation	Désignation	Montant
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	+ 30 000.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 10 000.00
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 20 000.00
748388	Autres recettes	+ 24 000.00
752	Revenus des immeubles	+ 36 000.00
7688	Autres produits financiers	+ 7 000.00
7788	Produits exceptionnels divers	+ 3 000.00
	TOTAL	+ 130 000.00

3/ virement de crédits

Imputation	Désignation	Montant
022	Dépenses imprévues	- 20 000.00
64168	Autres emplois d'insertion	+ 20 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ virement de crédits

Imputation	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	- 82 680.00
2182	Matériel de transport	+ 22 680.00
2152	Installations de voirie	+ 60 000.00
2315	Immobilisations en cours	- 79 931.20
21534	Réseaux d'électrification	+ 50 000.00
21538	Autres réseaux divers	+ 29 931.20
45411	Travaux d'office pour le compte de tiers	- 54 464.64
020	Dépenses imprévues	- 90.00
4581	Travaux pour le compte de tiers	+ 54 554.64
020	Dépenses imprévues	- 954.00
2051	Acquisition licence informatique	+ 954.00

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du BP 2018.

6 – Convention de mise à disposition de locaux – autorisation de signature

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Le club de foot de la commune de Poulx sollicite la commune pour le prêt du stade Gérard MONI, pour 3 dimanches. En effet, leur équipement est actuellement en travaux et indisponible jusqu'à la fin de l'année. L'association occupant habituellement le site a d'ores et déjà donné un avis favorable à ce prêt, compte tenu de leur calendrier.

A ce titre, une convention de mise à disposition des locaux doit être mise en place.

Madame de GOULET demande si ce prêt est octroyé à titre gracieux.

Madame Le Maire répond que oui, car la commune de Poulx est susceptible d'accueillir les associations de Redessan pendant les travaux devant se dérouler à la Halle aux Sports.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (1 voix contre : B. BAILLET), la mise à disposition du stade Gérard MONI au club de foot de Poulx, et autorise Madame Le Maire à signer ladite convention.

7 – Subvention exceptionnelle à la psychologue scolaire

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enseignement

La psychologue scolaire intervenant à l'école élémentaire nous sollicite comme chaque année, pour l'achat d'un test psychométrique. En effet, ces tests sont indispensables pour l'évaluation des enfants, notamment ceux demandant une Assistante de Vie Scolaire.

Il est proposé de reconduire la subvention selon les critères déterminés l'année passée. La subvention était calculée à hauteur d'un euro par enfant scolarisé, soit 271.00 euros pour l'année 2018 / 2019.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 271.00 euros à la psychologue scolaire.

8 – Prise en charge de frais de formation

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enseignement

Au cours de l'été 2017, le législateur a décidé de supprimer le dispositif « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi ». Depuis, ce dispositif a été remplacé par les emplois « Parcours Emploi Compétence ». Sur le

fond, le fonctionnement est le même, à savoir que l'employeur perçoit un remboursement sur la rémunération de l'agent, en échange de quoi il s'engage à réaliser une ou plusieurs actions de formation, afin de permettre à l'agent une meilleure intégration dans la vie active à l'issue de son contrat.

La commune a pu bénéficier de plusieurs emplois sur ce nouveau dispositif, et il convient donc de réaliser les actions de formation définies pour 3 agents.

- 1 Animateur périscolaire

Formation définie : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)

Coût total de la formation : 4 207.00 euros

Pour précision, cet agent bénéficie de 4 années de contrat aidé, soit un total de 20 550 euros de remboursement sur sa rémunération.

- 1 animatrice périscolaire

Formation définie : Préparation au concours d'auxiliaire de puériculture

Coût total de la formation : 594.00 euros

Pour précision, cet agent bénéficie de 5 années de contrat aidé, soit un total de 25 687 euros de remboursement sur sa rémunération.

- 1 agent d'entretien

Formation définie : Permis de conduire

Coût total de la formation : 768.50 euros

Pour précision, cet agent bénéficie de 3 années de contrat aidé, soit un total de 30 054 euros de remboursement sur sa rémunération.

Madame Le Maire souligne que le rapport entre le coût de la formation et les aides perçues est largement favorable à la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prise en charge de ces trois formations.

9 – Prime annuelle allouée au personnel communal

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué au Personnel

Par délibération en date du 8 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une prime annuelle au personnel titulaire et stagiaire de la commune, pour un montant brut de 1 400.00 euros.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2018, selon les mêmes modalités à savoir :

- montant brut : 1 400.00 euros
- agents concernés : titulaires et stagiaires
- versement au mois de novembre
- versement au prorata du temps de travail
- prise en compte des jours d'absence pour raisons médicales

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (*il est précisé que R. SAINTOT ne prend pas part au vote*), le versement d'une prime annuelle au personnel communal selon les modalités sus mentionnées.

10 – Acquisition de la parcelle cadastrée section ZE numéro 16

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

La commune a été informée de la volonté du propriétaire de vendre la parcelle cadastrée section ZE numéro 16. Cette parcelle, mitoyenne aux terrains de tennis et à la Halle aux Sports, revêt un caractère stratégique important. En effet, son acquisition permettrait à terme la réalisation de deux terrains de tennis supplémentaires et d'une aire de stationnement adaptée à la fréquentation des équipements du secteur.

A ce titre, la délibération du 22 mars 2018 portant approbation du programme d'investissement pour l'année 2018 prévoyait cette acquisition foncière.

Il convient aujourd'hui de finaliser cette acquisition, selon les modalités suivantes :

- superficie : 3 944 m²
- prix : 98 600 euros
- notaire désigné pour la vente : Me BROUSSARD, notaire à Redessan
- frais de notaire et d'enregistrement à la charge de la commune, pour un montant d'environ 2 700.00 euros

Madame GLEIZES demande des précisions quant au délai d'acquisition.

Madame Le Maire indique que l'acquisition pourra être finalisée avant la fin de l'année.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZE numéro 16 selon les modalités sus mentionnées, et autorise Madame Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble et à signer tout document afférent à cette affaire.

11 – Questions diverses

- Modification du tableau des emplois de la commune

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint Délégué au Personnel

Un agent de la collectivité a été admis au concours de Technicien Principal de 2^{ème} Classe.

Compte tenu que les missions exercées par l'agent relèvent de ce cadre d'emploi, il est proposé de le nommer sur ce nouveau grade.

Il convient de mettre en sommeil un emploi à temps complet d'Adjoint Technique, et de créer un emploi à temps complet au grade de technicien Principal de 2^{ème} Classe, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la commune sus mentionnée.

- Convention de mise à disposition de locaux au Relais d'Assistants Maternelles

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe Déléguée à l'Enfance et à l'Enseignement

Par délibération en date du 22 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition gratuite de locaux aux Relais d'Assistants Maternelles « Les Ribambelles », pour l'organisation d'ateliers destinés aux assistantes maternelles de la commune.

Pour rappel, ces ateliers se déroulent dans les locaux de l'accueil périscolaire, à raison d'un atelier par mois de deux heures de septembre à juin.

Le Relais d'Assistants Maternelles « Les Ribambelles » nous sollicite pour le renouvellement de cette mise à disposition, qu'il convient de formaliser au travers d'une convention.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec le Relais d'Assistants Maternelles « Les Ribambelles » et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents.

- Motion de soutien à l'agriculture

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Par délibération en date du 31 mai 2018, le Conseil Municipal a adopté une motion de soutien à l'agriculture sur le territoire communal, au regard des projets structurants qui s'y succèdent, et notamment le projet Magna Porta.

Toutefois, Madame Le Maire souhaite ajouter une précision à la délibération :

« la commune ne souhaite pas remettre en cause l'intérêt économique d'un tel projet, mais que le manque de visibilité globale sur les conséquences de cet aménagement motive l'adoption d'une motion de soutien. »

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 *abstentions* : B. BAILLET et C. GLEIZES), approuve la modification de la délibération du 31 mai 2018.

- Comité des fêtes

Madame Le Maire informe l'Assemblée que l'actuel président est démissionnaire.

La Commune sera présente à l'Assemblée Générale qui aura lieu le 10/10 à 18h30, afin d'assurer le soutien de la commune à l'association qui assure une tâche difficile et joue un rôle important.

- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Une réunion de travail du Conseil Municipal aura lieu le 12/10 à 18h30.

Une réunion publique devrait avoir lieu le 29/10 à 19h à la salle polyvalente.

- Intervention de Madame M. T. de GOULET : un défibrillateur est-il prévu à la halle aux sports. Madame Le Maire répond que non, mais que cela pourra faire l'objet d'une étude.

Intervention de Monsieur B. BAILLET : Le Président de la SNCF a annoncé dans la presse l'inutilité des gares de Redessan et de Montpellier et du CNM, ce qui confirme le faible nombre de train dans les 2 gares, puisque la liaison Perpignan / Montpellier ne se fera pas. Monsieur B. BEDOS souligne l'importance de la liaison Avignon / Barcelone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.